



# Le plan santé au travail "sur les rails"...

**Actualité législative** publié le **19/07/2010**, vu **1833 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

Le plan santé au travail **2010-2014** compte quatre axes d'intervention : l'amélioration de la connaissance en santé au travail ; la prévention des risques professionnels ; l'accompagnement des entreprises et en particulier des PME et des TPE ; enfin, le pilotage du plan et la communication sur sa mise en œuvre.

Ainsi, concernant **les risques psychosociaux**, il est prévu de « veiller à l'ouverture et la conclusion de négociations sur le stress dans toutes les entreprises de plus de 1 000 salariés, et d'inciter à l'engagement d'une démarche volontaire s'inspirant des mêmes principes dans les entreprises de plus faible taille et dans le secteur public ».

Concernant **les seniors**, le plan prévoit notamment de : suivre les accords d'entreprise et de branche et les plans d'actions sur le sujet pour enrichir leur contenu en mettant l'accent sur l'embauche ; systématiser le recours à une visite de préreprise auprès du médecin du travail ; développer les actions de maintien en emploi, de prévention de l'usure professionnelle et de réorientation professionnelle.

Source Liaisons Sociales Quotidien du 15/07/2010